



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pourquoi venir étudier en France ?

CHOISIR LA FRANCE
GUIDE 2024-2025



Sommaire

POURQUOI VENIR ÉTUDIER EN FRANCE ?

- Un système d'enseignement supérieur performant 4
- Comment s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur français ? 6
- Combien coûtent les études supérieures en France ? 9
- Quels sont les diplômes professionnalisants courts ? 10
- Pourquoi choisir l'université ? 12
- La Licence 14
- Le Master 16
- Le Doctorat 18
- Les Grandes Écoles et les écoles supérieures 19
- Quel domaine d'étude choisir ?
Les études médicales et paramédicales 20
- Les formations d'ingénieur 24
- Les formations en commerce et management 24
- Les écoles supérieures d'art et de design 26
- Les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) 29
- Comment financer ses études supérieures en France ? 30
- La demande de visa 31
- Le programme européen Erasmus+ 2021-2027 34



Un système d'enseignement supérieur performant

La richesse et la diversité de l'enseignement supérieur français assurent le choix d'une formation adaptée à tous les parcours et à tous les besoins. Quelle que soit la formation envisagée, Licence, Master ou Doctorat, il est nécessaire de bien définir son projet d'études afin de pouvoir choisir le cursus et le type d'établissement d'enseignement supérieur adaptés. Une réelle adéquation de niveau et de contenu avec le parcours antérieur augmente les chances d'admission.

Les diplômes de l'enseignement supérieur français visés par l'État font l'objet d'une reconnaissance académique et professionnelle au sein de l'Union européenne. Ils répondent au système européen de transfert et d'accumulation des crédits (ECTS).

- **Les universités et écoles nationales délivrent des diplômes nationaux qui possèdent la même valeur**, quel que soit l'établissement où ils ont été délivrés.
- **Le titre d'ingénieur diplômé** confère le grade national de Master. Les écoles qui le délivrent sont habilitées par la Commission des titres d'ingénieur (CTI).
- **Une habilitation analogue existe pour les écoles de commerce et de gestion**, reconnues par l'État, dont les certifications sont visées par la Commission d'évaluation

des formations et diplômes de gestion (CEFDG), ou qui ont obtenu des labels ou des accréditations internationales.

- **Les écoles d'art et les écoles spécialisées** sont également soumises à des certifications nationales et à l'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)/France Compétences :

www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle

À noter :

- En France, il est possible d'obtenir un diplôme national en 2 ans.
- Le diplôme national ou grade de Master donne la possibilité de poursuivre ses études en Doctorat.
- Les centres ENIC-NARIC délivrent, aux étudiants ayant déjà obtenu un diplôme dans leur pays, une attestation de comparabilité pour une équivalence dans le système français.

Réseau ENIC-NARIC :

<https://www.enic-naric.net/>

ENIC-NARIC France :

www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes

Mémo :

(Notes des étudiants)

Baccalauréat ou équivalent - Entrée dans l'enseignement supérieur

9 ans	2 semestres (1 année soit 9 années après le Baccalauréat ou équivalent)		• Diplôme d'État de Docteur en Médecine			
8 ans	DOCTORAT 6 semestres (3 années soit 8 années après le Baccalauréat ou équivalent) 180 ECTS		• Doctorat Le Doctorat est délivré au sein d'une école doctorale rattachée à une université, après avoir obtenu le diplôme national ou le grade de Master ou équivalent			
7 ans						
6 ans	2 semestres (1 année soit 6 années après le Baccalauréat ou équivalent) 60 ECTS		• Diplôme de Docteur en Chirurgie dentaire • Diplôme de Docteur en Pharmacie		• Mastère Spécialisé* • Executive MBA	• Habilitation à exercer en son nom propre la maîtrise d'œuvre (HMNOP)
5 ans	MASTER 4 semestres (2 années soit 5 années après le Baccalauréat ou équivalent) 120 ECTS		• Master • Titre d'ingénieur			
4 ans				COMMERCE & INGÉNIEUR	• Master of Business Administration (MBA) • Master of Public Administration (MPA) • Titre d'ingénieur • Diplômes des écoles de commerce • Diplômes des Grandes Ecoles	ARCHITECTURE, ART & AUTRES • Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) • Diplôme d'État d'architecte (DEA) • Diplôme des écoles spécialisées (paramédical, social, tourisme) • Diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA)
3 ans	LICENCE 6 semestres (+3 années après le Baccalauréat ou équivalent) 180 ECTS		• Licence • Licence professionnelle • Licence professionnelle, programme Bachelor Universitaire de Technologie (parcours BUT)			
2 ans	• Brevet de technicien supérieur (BTS) • Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA)					
1 an	4 semestres (+2 années après le Baccalauréat ou équivalent) 120 ECTS	UNIVERSITÉS	• Diplôme Universitaire de Technologie - DUT : diplôme intermédiaire de Licence professionnelle, programme Bachelor Universitaire de Technologie (parcours BUT) • Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST)	GRANDES ÉCOLES	• Admission en première année des Grandes Ecoles • Classes préparatoires aux Grandes Ecoles (CUPGE) • Classes universitaires de préparation aux Grandes Ecoles	ÉCOLES SPÉCIALISÉES • Diplôme des métiers d'art (DMA) • Brevet de technicien supérieur (BTS) • Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA)

Depuis la rentrée 2021, le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) est un programme de la Licence professionnelle proposé par les instituts universitaires de technologie (IUT) rattachés aux universités. Il est organisé en 180 crédits européens et confère le grade de Licence. Le diplôme universitaire de technologie (DUT) est délivré aux étudiants ayant validé 120 crédits européens au sein de ce programme BUT, en tant que diplôme intermédiaire.

*Crédits ECTS (European Credit Transfer System) : système européen de transfert de crédits académiques capitalisables et transférables en Europe (60 ECTS pour une année).

<https://education.ec.europa.eu/fr/education-levels/higher-education/inclusive-and-connected-higher-education/european-credit-transfer-and-accumulation-system>

Comment s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur français ?

ÉTUDIANTS DE L'UNION EUROPÉENNE

• Inscription en L1 : plateforme « Parcoursup »

Les étudiants ressortissants de l'Union européenne, pour une inscription en L1, doivent faire leur demande via le dispositif en ligne Parcoursup. Ce dispositif obligatoire de pré-inscription en ligne en première année d'enseignement supérieur concerne les étudiants étrangers (qu'ils soient titulaires du baccalauréat français ou d'un diplôme équivalent) lorsqu'ils souhaitent rejoindre l'enseignement supérieur français en première année dans certains établissements à admission sélective comme par exemple les Instituts Universitaires de Technologie (IUT),

les Sections de Techniciens Supérieurs (STS). Les CPGE et CUPGE, ainsi que les établissements non concernés par la DAP (demande d'admission préalable).

Liste des formations référencées pour laquelle la candidature sur ce portail est obligatoire : www.parcoursup.fr

• Inscription en L2, L3, M1, M2 et Doctorat :

L'inscription se fait en respectant les 3 étapes - **Voir encadré**

LES 3 ÉTAPES DE L'INSCRIPTION

À suivre pour :

- Les étudiants hors pays à procédure Études en France
- Les étudiants de l'UE pour une inscription en niveau L2, L3, M1, M2 et Doctorat

1. Obtention de l'attestation d'admission dans l'établissement supérieur choisi

2. Inscription administrative qui valide l'admission

Elle s'effectue, à l'arrivée en France, dans l'établissement d'enseignement. Elle est conditionnée par le paiement des droits d'inscription. Le certificat de scolarité et la carte d'étudiant constituent les preuves de cette inscription.

3. Inscription pédagogique

Suite à l'inscription administrative, elle finalise l'admission : choix des horaires des cours obligatoires, choix des options, modalités d'examen.

Mémo :

(Notes des étudiants)

• Inscription en diplôme national de Master : plateforme « Mon Master »

Les étudiants ressortissants de l'Union européenne, pour une inscription en diplôme de Master, doivent faire leur demande via le dispositif en ligne *Mon Master*. Les étudiants d'une autre nationalité ou qui réside dans un pays qui n'est pas couvert par la procédure d'inscription en ligne « Études en France » doivent aussi effectuer leur demande par *Mon Master*.

Le Mastère Spécialisé*, label délivré par la Conférence des Grandes Écoles, est un diplôme d'établissement et le MBA (*Master of Business Administration*), est un diplôme délivré par des écoles de commerce privées ; ils ne confèrent par le grade de Master et ne sont pas accessibles par la plateforme *Mon Master*.

Liste des diplômes nationaux de Master pour lesquels la candidature via cette plateforme est obligatoire :

www.monmaster.gouv.fr

À noter :

Il n'y a pas d'équivalence réglementaire entre les diplômes étrangers et les diplômes français.

La demande d'équivalence se met en place au moment de la demande d'admission. Elle peut prendre en compte également les expériences professionnelles dans le domaine concerné. **Seul l'établissement d'accueil est habilité à accorder l'admission et à déterminer le niveau de cette admission.**

Évaluation des diplômes étrangers :

Réseau Enic-Naric (page France) :

<https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes>

ENIC-NARIC France :

<https://www.france-education-international.fr/expertises/enic-naric>



ÉTUDIANTS HORS UNION EUROPÉENNE

Pays à procédure d'inscription en ligne « Études en France »

Dans 69 pays, les Espaces Campus France animent un dispositif de demande d'inscription en ligne, passage obligé d'un projet d'études en France*. Cette procédure particulière débute en octobre ou novembre, selon le pays, et suit un calendrier fixé. L'accès en ligne permet à l'étudiant via son espace personnalisé de :

- Présenter un seul dossier de candidature en ligne à plusieurs établissements.
- Suivre l'évolution de son dossier en ligne, depuis la demande d'admission jusqu'à l'obtention du visa.
- Dialoguer avec Campus France.

Cet accompagnement se conclut par un entretien personnalisé permettant à l'étudiant de présenter son projet d'études, avec le passage éventuel d'un test de français. Cette procédure en ligne prend en charge la demande d'admission préalable (DAP) pour l'inscription en première année à l'université ainsi que la démarche de demande de visa.

www.campusfrance.org > Étudiants > Étudier > Les procédures d'inscription

En dehors des pays à procédure « Études en France ».

• Inscription en L1 : la demande d'admission préalable (DAP)

Les étudiants titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires, qui souhaitent s'inscrire en première année à l'université, Ils doivent faire une demande d'admission préalable (DAP) auprès du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France de leur pays de résidence.

Les dossiers blancs concernent les inscriptions en première année à l'université, les dossiers jaunes celles en première année d'école d'architecture. Cette procédure DAP s'effectue généralement de début décembre à fin février. Renseignez-vous auprès de l'ambassade de France de votre pays.

Exceptions : Pour l'entrée dans les établissements à admission sélective comme par exemple les IUT, les STS, les CPGE, les CUPGE et les établissements non concernés par la DAP, les étudiants doivent passer par Parcoursup :

www.parcoursup.fr

• Inscription en L2, L3, M1, M2 et Doctorat : l'inscription se fait en respectant les 3 étapes - Voir encadré en page 14

* La liste complète de ces pays est disponible sur le site Campus France :

www.campusfrance.org > Étudiants > Étudier > Les procédures pour se porter candidat

Mémo :

(Notes des étudiants)

Combien coûtent les études supérieures en France ?

En France, les frais d'inscription à l'université et dans les établissements publics sont parmi les moins élevés du monde, car une grande partie du coût réel (de 10 000 à 15 000 € par an et par étudiant) est prise en charge par l'État.

ÉTUDIANTS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous êtes un étudiant de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse ? L'État français prend en charge l'essentiel du coût de votre formation dans un établissement d'enseignement supérieur public.

Les droits d'inscription pour 2024-2025 sont de :

- 175 € pour une année de Licence.
- 250 € pour une année de Master.
- 618 € pour une année de cursus en formation d'ingénieur dans un établissement sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche*.
- 391 € pour une année de Doctorat.

*À l'exception de certains cursus d'écoles d'ingénieurs.

ÉTUDIANTS HORS UNION EUROPÉENNE

Vous devez vous acquitter de droits d'inscription différenciés si :

- Vous vous inscrivez pour la 1^{re} fois en Licence, en Master ou dans un cycle d'ingénieur à la rentrée 2024-2025 ; au sein d'un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESR.

Le montant des droits d'inscription que vous aurez à payer sont de :

- 2 850 € pour une année de Licence.
- 3 879 € pour une année de Master.
- 391 € pour une année de Doctorat.

De nombreuses bourses et exonérations des frais d'inscription sont disponibles. Pour en savoir plus, consultez les sites des établissements ou rendez-vous sur le site de Campus France :

www.campusfrance.org > Étudiants > Étudier > Les bourses pour les étudiants étrangers

À noter :

Dans les établissements privés, le coût des inscriptions est plus élevé. À titre d'exemple, dans les écoles de commerce et de management, il peut varier de 6 000 à 18 000 euros par an.

Quels sont les diplômes professionnalisants courts ?

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'exigence de connaissances technologiques approfondies et des savoir-faire opérationnels sont les conditions de l'insertion professionnelle. Pour répondre à ces exigences, l'enseignement supérieur français a créé des diplômes nationaux de niveau Licence (L) qui associent théorie et pratique, et garantissent un niveau professionnel performant.

LES BREVETS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (BTS)

Le BTS est un diplôme national professionnel (120 ECTS) délivré dans 90 spécialités en arts plastiques, dans les domaines de l'industrie, de la production et du tertiaire, agriculture (BTSA). La préparation d'un BTS s'effectue en deux ans et est généralement proposée dans les sections de technicien supérieur (STS) des lycées publics et privés. Ce diplôme permet une insertion immédiate dans la vie active en tant que technicien spécialisé.



Liste des spécialités des BTS :

<https://www.cidj.com/s-orienter/diplomes>

16 spécialités en agriculture et agro-alimentaire sont également proposées afin de préparer un **brevet de technicien supérieur agricole (BTSA)**.

<https://www.campusfrance.org/fr/ressource/le-brevet-de-technicien-superieur-bts>

Mémo :

(Notes des étudiants)

À noter :

Les classes préparatoires adaptation technicien supérieur (prépa ATS).
Les ATS sont des prépas scientifiques ou économiques en 1 an réservées aux titulaires d'un BTS, BTSa ou d'un parcours BUT. Elles permettent d'intégrer, selon le cas, une école d'ingénieurs, d'agronomie, une école vétérinaire ou encore une école de management.

Le diplôme d'études universitaires scientifique et techniques (DEUST)
Conçu pour permettre une insertion professionnelle rapide, tout comme la poursuite d'études en Licence, le DEUST est un diplôme national qui se prépare en deux ans à l'université et permet d'acquérir 120 ECTS. Une trentaine de DEUST sont proposés par les universités avec différentes spécialités : bâtiments/travaux publics, environnement et déchets, métiers de la forme, ...

LES LICENCES PROFESSIONNELLES

Après deux années validées dans l'enseignement supérieur, la Licence professionnelle permet d'acquérir en 1 an un diplôme national professionnel. La formation est proposée dans les universités et leurs instituts universitaires de technologie (IUT) qui encadrent le programme Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) avec 24 spécialités. Les stages professionnels et les enseignants intervenants de l'entreprise en font une des meilleures formations qualifiantes pour l'insertion professionnelle. 173 Licences professionnelles sont proposées dans différentes spécialités et secteurs : agricole, commercial, industriel, gestion, services.

Plus d'informations sur les Licences professionnelles :
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr > Enseignement supérieur > Formations et diplômes > Licence professionnelle

DIPLOMES ETUDIANT EN FRANCE LE BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Plus de 240 000 étudiants sont inscrits dans les sections de techniciens supérieurs pour l'obtention du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) proposé dans 88 spécialités. Dans tous les secteurs d'activité se développent des fonctions nouvelles d'encadrement technique associées au travail des ingénieurs, des chercheurs ou des cadres supérieurs administratifs, financiers ou commerciaux. Le diplôme national de Brevet de Technicien Supérieur répond à ces besoins en qualifications et compétences avec pour objectif une insertion professionnelle directe.



Le cursus du BTS est construit sur un socle commun de compétences professionnelles, technologiques et générales identifiées pour l'obtention du diplôme et spécialisées par spécialité. En deux ans, le BTS permet d'acquérir une qualification professionnelle dans les professions industrielles et commerciales, l'agriculture ou dans les activités de service ou encore dans celles relevant des arts appliqués. Les compétences acquises par la formation d'un BTS répondent à la mondialisation des échanges et des systèmes productifs qui exigent aujourd'hui des connaissances techno-

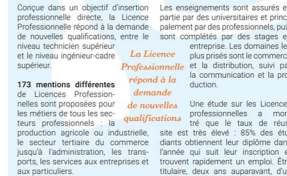
POURQUOI ÊTRE CANDIDAT À UN BTS ?

- Une formation professionnelle courte (2 années d'études supérieures)
- Le BTS est préparé en deux ans après un baccalauréat ou équivalent (diplôme public ou privé, ou un centre de formation professionnelle)
- Un spécialiste dans son domaine professionnel
- Un métier acquis dès les cours théoriques et des enseignements pratiques dispensés par des professionnels
- Une insertion rapide et directe dans la vie active
- La découverte de l'entreprise
- Un travail en entreprise pendant 3 semaines sous la responsabilité d'un responsable de formation qui fait l'objet d'une convention avec l'entreprise
- L'accompagnement
- Un stage en entreprise en BTS d'un stage de 14 à 18 semaines réparties sur toute l'année ou encadré par un tuteur professionnel

répond aux exigences de l'enseignement et des formations techniques et professionnelles définies par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (Unesco) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) - être une formation générale qui implique l'étude des techniques et des sciences fondamentales, l'acquisition de capacités pratiques, d'attitudes, d'une compréhension et de compétences en rapport avec les professions des divers secteurs de la vie économique et sociale. » (Technical and Vocational Education and Training for the 21st century).

DIPLOMES ETUDIANT EN FRANCE LES LICENCES PROFESSIONNELLES

La Licence Professionnelle permet d'acquérir en 1 an un diplôme après deux années validées dans l'enseignement supérieur. La formation est organisée en partenariat avec les Universités, les établissements de formation, les entreprises et les branches professionnelles. L'originalité de ce diplôme réside dans les stages professionnels et la part importante de professionnels intervenant dans la formation. Reconnue sur le marché du travail comme une des meilleures formations qualifiantes pour l'insertion professionnelle (taux d'insertion de 93% des diplômés) plus de 52 000 étudiants sont inscrits en Licence Professionnelle.



Compte dans un objectif d'insertion professionnelle directe, la Licence Professionnelle répond à la demande de nouvelles qualifications, entre le niveau technicien supérieur et le niveau ingénieur cadre supérieur.

POURQUOI ÊTRE CANDIDAT À UNE LICENCE PROFESSIONNELLE ?

- Vous souhaitez une formation professionnelle au niveau Licence (3 années d'études supérieures)
- Vous souhaitez une formation professionnelle de haut niveau
- Vous souhaitez une spécialisation dans un domaine professionnel précis
- La formation associe l'enseignement théorique et pratique, l'apprentissage de méthodes et d'outils, des périodes de formation en milieu professionnel
- Vous souhaitez des accompagnements dans votre projet
- Étudiant bénéficiaire du Licence Professionnelle d'un projet Europe, un stage est assuré par un groupe de 3 ou 4 étudiants en fonction des besoins
- Vous souhaitez découvrir l'entreprise
- Un stage professionnel de 12 à 16 semaines intervient en entreprise, ou au sein d'une organisation, est prévu en fin de formation. Les étudiants y réalisent un projet encadré par un tuteur.
- Vous souhaitez une insertion rapide et directe dans la vie active
- Une Licence Professionnelle a pour objectif une entrée rapide dans la vie active

baccalauréat scientifique favorise les chances de succès, de même pour ceux qui ont suivi une formation technique.

Les enseignements sont assurés en partie par des universitaires et principalement par des professionnels, puis sont complétés par des stages en entreprise. Les domaines les plus prisés sont le commerce et la distribution, suivi par la communication et la production.

La Licence Professionnelle répond à la demande de nouvelles
Une étude sur les Licences professionnelles a montré que le taux de réussite est très élevé : 85% des étudiants obtiennent leur diplôme dans l'année qui suit leur inscription et trouvent rapidement un emploi titulaire, deux ans auparavant, d'un

Pourquoi choisir l'université ?

Financées par l'État, 75 universités et 17 grands établissements sont réparties sur tout le territoire. Elles délivrent des diplômes nationaux et garantissent une même valeur académique, quelle que soit l'université, sur toute la France. Environ un quart des établissements relève du désormais secteur privé.

LES UNIVERSITÉS COUVRENT L'ENSEMBLE DES DISCIPLINES

Les sciences (mathématiques, chimie, physique, biologie...), les technologies (informatique, sciences de l'ingénieur, électronique, automatique, robotique, matériaux...), les lettres, les langues, les arts, les sciences humaines, le droit, l'économie, la gestion, la santé, le sport y sont proposées.

TOUS LES NIVEAUX Y SONT REPRÉSENTÉS, SANCTIONNÉS PAR DES DIPLÔMES NATIONAUX

Licence (3 ans), **Master** (Licence + 2 ans, soit 5 ans au total), **Doctorat** (Master + 3 ans, soit 8 ans au total). Accédez à la carte des universités et grands établissements français.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/formations-diplomes-etablissements-50297>

- Les formations de techniciens, avec les instituts universitaires de technologie (IUT).

- 173 Licences professionnelles.

- Les formations de management, avec les instituts d'administration des entreprises (IAE).

- Les sciences politiques et l'économie avec les 10 instituts d'études politiques (IEP) dont Sciences Po Paris.

- Plus de 20 % des titres d'ingénieur sont délivrés par des écoles universitaires.

Il existe plus de 3 800 Master nationaux, comprenant plus de 8 000 parcours. Les universités proposent plus de 600 formations en anglais :

<https://taughtie.campusfrance.org/tiesearch/#/catalog>

<https://www.monmaster.gouv.fr/recherche?layout=1>

Mémo :

(Notes des étudiants)





LA RECHERCHE, UNE COMPOSANTE STRUCTURELLE DES UNIVERSITÉS

Lieu privilégié des enseignements fondamentaux et de la recherche, l'université assure une adéquation permanente de l'offre de formation avec l'évolution du savoir et de la technologie.

Dans les universités, 281 écoles doctorales, animées par plus de 100 000 chercheurs, assurent la formation à la recherche en étroite liaison avec plus de 1 200 laboratoires de recherche et délivrent plus de 14 000 diplômes de Doctorat par an.

LES REGROUPEMENTS UNIVER-SITAIRES ET SCIENTIFIQUES

Les regroupements d'établissements coordonnent les offres de formation et les stratégies de recherche entre universités, écoles, organismes de recherche. Au nombre de 8 ComUE et de 14 établissements publics expérimentaux (EPE), ces regroupements ont pour objectif de renforcer les synergies entre les acteurs ainsi que l'attractivité internationale des sites.

La **Communauté d'universités et d'établissements (ComUE)** est habilitée à délivrer des diplômes nationaux, prioritairement aux niveaux Master et Doctorat.

Les **établissements publics expérimentaux (EPE)** sont issus de fusion ou de regroupements. Ils sont habilités à délivrer des diplômes nationaux à tous les niveaux du LMD.

La Licence

La Licence est un diplôme national et correspond à un grade universitaire du schéma LMD, validant trois années d'études après le baccalauréat ou équivalent. Les licences sont répertoriées selon 4 domaines subdivisés en 45 mentions.

Pour connaître les modalités d'inscription, voir pages 44 et suivantes « S'inscrire ».

La Licence générale est répartie sur 3 années d'études, soit 6 semestres d'études. Chaque semestre validé capitalise 30 crédits ECTS. Diplôme national, la Licence est validée par 180 crédits. Les horaires de 20 à 30 heures sont répartis entre cours magistraux, TP (travaux pratiques) et/ou TD (travaux dirigés, projets...). Les 3 années s'articulent autour de la maîtrise des connaissances.

- L1 : maîtrise des savoirs et compétences fondamentaux.
- L2 : consolidation des acquis.
- L3 : spécialisation en lien avec le projet professionnel de l'étudiant.

Elle s'effectue par contrôle continu et/ou par un examen. La Licence générale vise principalement une poursuite d'études en Master (5 années d'études supérieures).

ÉTUDIANTS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous êtes un étudiant de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse ? L'État français prend en charge l'essentiel du coût de votre formation dans un établissement d'enseignement supérieur public. Les droits d'inscription pour 2024/2025 sont de 175 € pour une année de Licence.

ÉTUDIANTS HORS UNION EUROPÉENNE

Vous devez vous acquitter de droits d'inscription différenciés si :

- Vous vous inscrivez pour la 1^{re} fois en Licence à la rentrée 2024/2025.
- Au sein d'un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESR.
- Vous n'êtes pas installé durablement en France.

L'État prend en charge les deux tiers du coût de votre formation. Le montant des droits d'inscription à payer en 2024/2025 est de 2 850 € pour une année de Licence.

Des exonérations, partielles ou totales, peuvent être proposées par les universités. Renseignez-vous sur le site web de l'établissement.

Mémo :

(Notes des étudiants)



LA PROFESSIONNALISATION

• Le SCUIO IP :

Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO IP) informe sur les filières et débouchés, accompagne l'étudiant (choix du parcours, aide dans la recherche de stage, rédaction de CV...).

À noter :

LES LICENCES PLURIDISCIPLINAIRES

L'offre de formation au niveau Licence évolue avec une augmentation des formations à double mention ou spécialités (bi-Licence, double Licence), de plus en plus prisées par les étudiants. Ces formations proposent des cursus pluridisciplinaires (droit/histoire de l'art ; humanités/sciences ; maths et gestion, économie et sociologie). Les filières sont souvent sélectives avec une admission sur dossier scolaire. Certains de ces doubles parcours débouchent sur un double diplôme entre deux ou plusieurs universités d'Europe.

Pour se renseigner, ne pas hésiter à s'adresser directement aux établissements.

Le Master

À la suite d'un diplôme de premier cycle, un diplôme national de Licence (180 crédits ECTS) ou équivalent, le diplôme national de Master (DNM) est un diplôme de deuxième cycle délivré par les établissements d'enseignement supérieur accrédités par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. 3 500 mentions et 8 000 parcours de Master sont proposés. Afin de valider 120 crédits ECTS, il se déroule sur deux années d'études : Master 1 et Master 2.

MON MASTER

www.monmaster.gouv.fr

Mon Master est le portail national qui recense toutes les formations qui conduisent à un diplôme national de master (DNM). Il permet de consulter l'intégralité des diplômes de Master proposé par les établissements supérieurs accrédités.

ÉTUDIANTS DE L'UNION EUROPÉENNE

Si vous êtes un étudiant ressortissant d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de Suisse, l'État français prend en charge l'essentiel du coût de la formation dans un établissement d'enseignement supérieur public. Les droits d'inscriptions pour l'année 2024/2025 sont de 275 € pour une année de Master. Des programmes dispensés en anglais, ou de certaines filières comme l'ingénierie, peuvent induire des droits d'inscription supérieurs, compris entre 1 000 et plus de 6 000 €. Un candidat ressortissant d'un pays européen doit candidater sur la plateforme **Mon Master**.

Le dépôt des candidatures en ligne a lieu entre la fin février et la fin mars.

Le calendrier annuel peut être consulté en ligne : www.monmaster.gouv.fr/calendrier

ÉTUDIANTS HORS UNION EUROPÉENNE

L'État français prend en charge au moins deux tiers du coût de votre formation. Si l'établissement n'applique pas d'exonération, vous devrez vous acquitter, pour l'année 2024/2025, de droits d'inscription différenciés à hauteur de 3 879 euros. Seuls les candidats qui résident en France ou dans un pays de l'Espace économique européen (Andorre, Suisse et Monaco inclus), ainsi que les ressortissants non européens d'un pays qui n'est pas couvert par le dispositif **Études en France**, peuvent candidater par la plateforme **Mon Master**.

Les candidats de nationalité étrangère dont le pays de résidence est couvert par le dispositif Études en France doivent obligatoirement candidater sur la plateforme **Études en France**.

Mémo :

(Notes des étudiants)

Le diplôme de Master est fortement apprécié sur le marché de l'emploi, comme en témoigne le taux d'insertion professionnelle des jeunes diplômés qui s'établit autour de 90 % en France.

En outre, la formation de niveau Master ouvre au monde de la recherche, en tant qu'initiation à la méthodologie de la recherche et à la rédaction scientifique par la production d'un mémoire de recherche. Avec l'étape décisive de la soutenance, à la présentation orale de résultats d'un projet de recherche complexe devant un jury de spécialistes.

L'obtention du grade de Master permet de candidater à une formation doctorale au sein des écoles doctorales rattachées aux universités, ou à des établissements habilités.

À noter :

Le **Mastère Spécialisé®**, label délivré par la Conférence des Grandes Écoles, est un diplôme d'établissement qui ne doit pas être confondu avec un diplôme national de Master (DNM). Il ne confère pas un grade de Master, mais reste reconnu sur le marché de l'emploi.

Le **MBA** (*Master of Business Administration*) est un diplôme délivré par un établissement privé sans que l'État ne soit impliqué dans le processus de reconnaissance de la qualité des enseignements. Il ne confère pas un grade de Master.



Pour consulter l'ensemble de l'offre de formation de niveau Master, voir :

Annuaire des formations de niveau Master (niveaux M1, M2, et post-M) : <https://cataloguelm.campusfrance.org/master/>

Catalogue des programmes enseignés en anglais, *Programs Taught in English* : <https://taughtie.campusfrance.org/tiesearch/#/catalog>

Le Doctorat

Tous les étudiants titulaires du grade ou d'un diplôme de niveau Master peuvent se porter candidats à une inscription en Doctorat. La formation dure au moins 3 ans et permet l'obtention, après avoir soutenu une thèse, du grade de Docteur.

La formation doctorale en France s'effectue au sein d'une équipe ou Unité de Recherche (UR), rattachée à une École Doctorale (ED), sous le contrôle et la responsabilité d'un ou deux directeurs de thèse. La formation dure 3 ans, parfois plus dans certaines disciplines, et se conclut par la soutenance d'une thèse. **La demande d'inscription en Doctorat se fait auprès d'une école doctorale.**

Le financement de la thèse est un prérequis pour l'inscription en Doctorat.

Notre collection *La Recherche en France* propose un aperçu complet des études de doctorat en France :

- *Doctorat, mode d'emploi* : un guide à l'usage des étudiants internationaux, qui explique le doctorat pas-à-pas : www.campusfrance.org > Chercheurs > Ressources documentaires > Panorama de la recherche en France > Diplômes
- Les fiches diplômes s'arrêtent sur des aspects propres au doctorat :

« La formation doctorale en France » > www.campusfrance.org > Chercheurs > Ressources documentaires > Panorama de la recherche en France > Diplômes > La formation doctorale en France

« La cotutelle internationale de thèse et les partenariats internationaux » > www.campusfrance.org > Chercheurs > Ressources documentaires > Panorama de la recherche en France > Diplômes > La cotutelle internationale de thèse et les partenariats internationaux

EN FRANCE,

38 % des doctorants sont des étudiants internationaux

À noter :

Le Programme de Bourse France Excellence Eiffel

Le programme de bourses Eiffel est un outil développé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin de permettre aux établissements français d'enseignement supérieur d'attirer les meilleurs étudiants étrangers dans des formations diplômantes de niveau master et en doctorat. Il permet de former les futurs décideurs étrangers, des secteurs privé et public, dans les domaines d'études prioritaires, et de stimuler les candidatures d'étudiants étrangers âgés de 27 ans maximum pour le niveau master et de 32 ans au plus pour le niveau doctorat.

Vous trouverez toutes les informations administratives ici : www.campusfrance.org > Institutionnels > Le programme France Excellence Eiffel

Mémo :

(Notes des étudiants)

Les Grandes Écoles et les écoles supérieures

LES GRANDES ÉCOLES

Particularité française, les Grandes Écoles, créées parallèlement au système universitaire dès le début du XIX^e siècle, dispensent un enseignement professionnalisé de haut niveau. Elles regroupent les écoles d'ingénieurs, les écoles de management, les écoles normales supérieures (ENS), les écoles nationales vétérinaires, l'École polytechnique, l'École nationale des ponts et chaussées ParisTech. Ces Grandes Écoles se caractérisent par une forte sélection à l'entrée et la reconnaissance d'une formation exigeante.

Les Grandes Écoles délivrent des diplômes d'établissement (de niveau baccalauréat + 5 années d'études supérieures) avec, pour certaines, le grade de Master reconnu par l'État.

Elles proposent également des diplômes intermédiaires et offrent des spécialisations : Bachelor (3 ou 4 années d'études supérieures), MBA (*Master of Business Administration*), Mastère Spécialisé* - MS (Master + 1 année) et *Master of Science* (MSc).

Pour en savoir plus :

www.cge.asso.fr/presentation-des-msc

Le schéma classique de l'admission dans les Grandes Écoles (admission sur concours après 2 années de classes préparatoires pour un cursus de 3 ans) a évolué. De nombreuses écoles proposent une entrée dès le baccalauréat pour un cursus de 3 ou 5 années.

Spécialement conçues pour les étudiants étrangers, des admissions parallèles sur titre sont possibles, avec des cursus qui varient de 2 à 5 ans selon le niveau d'entrée accordé par l'établissement.

Conférence des Grandes Écoles (CGE) : www.cge.asso.fr

6 établissements dans le Top 10 classement mondial des meilleurs Masters in Management 2024.
(*Financial Times* 2024)

Plus d'informations sur les diplômes sur le site de Campus France :

www.campusfrance.org > Ressources documentaires > Panorama de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

Quel domaine d'étude choisir ?

Les études médicales et paramédicales

LES ÉTUDES MÉDICALES

Intégrées au système européen LMD, les études de médecine en France se découpent en 3 cycles d'au moins 3 ans et associent une université à l'un des 31 centres hospitaliers régionaux universitaires français (CHRU). La première année est composée d'un parcours spécifique « accès santé » (PASS) avec une option d'une autre

discipline ou le choix d'une Licence sous réserve qu'elle propose l'option « accès santé » (L.A.S) pour des mentions en droit, économie/gestion, lettres, sciences de la vie et de la santé, etc. La première année PASS est accessible avec un diplôme de baccalauréat ou équivalent, de préférence scientifique.

MODALITÉS D'ACCÈS DES ÉTRANGERS AUX ÉTUDES DE MÉDECINE

Pour les étudiants étrangers en première année non ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération Suisse, l'accès en première année de licence s'effectue obligatoirement par la voie de la procédure réglementaire de demande d'admission préalable (DAP). Par ailleurs, un dispositif de dispense d'études peut être demandé par les candidats souhaitant poursuivre leurs études en France, titulaires ou en préparation d'un diplôme en médecine, pharmacie, odontologie ou en maïeutique.

[https://services.dgesip.fr/fichiers/Annexe - modalites d acces etudes de sante en France pour candidats hors UE.pdf](https://services.dgesip.fr/fichiers/Annexe_-_modalites_d_acces_etudes_de_sante_en_France_pour_candidats_hors_UE.pdf)

Pour l'accès en 3^e cycle, un concours spécifique d'internat en médecine à titre étranger est organisé par les ambassades de France.

Le DFMS, Diplôme de formation médicale spécialisée (1 à 2 ans) et le **DFMSA**, Diplôme de formation médicale spécialisée approfondie (6 mois à 1 an) sont des spécialisations accessibles aux médecins généralistes ou spécialistes diplômés étrangers.

Contactez l'ambassade de France de votre pays.

Toutes ces formations requièrent au moins le niveau B2 du CECRL en français.

Mémo :

(Notes des étudiants)

- **Première année de Licence en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie (MMOPK) avec parcours « accès santé » (PASS) et option d'une autre discipline**

Préparée dans une faculté ou une unité de formation et de recherche (UFR) de médecine, de pharmacie, d'ontologie ou de maïeutique d'une université, la première année de Licence est commune aux 5 filières – médecine, chirurgie dentaire, pharmacie, maïeutique (sage-femme) et kinésithérapie – et permet l'accès à des examens d'admission distincts pour le passage en 2^e année. Les étudiants peuvent présenter deux examens d'admission au maximum. Cette année permet aussi d'accéder à d'autres formations conduisant à l'obtention de diplômes pour des professions d'auxiliaire médical.

- **Première année de Licence avec option « accès santé » (L.AS) toutes disciplines**

Préparée dans une filière universitaire, la première année de Licence s'effectue dans une discipline où sont proposées des unités d'enseignement de l'option « accès santé ». Les étudiants peuvent présenter leur candidature à l'admission en 2^e ou 3^e année du 1^{er} cycle des formations de médecine, pharmacie, d'ontologie ou de maïeutique avec au moins 60 ou 120 crédits ECTS, dont 10 obtenus dans des unités en santé.

Les étudiants sont sélectionnés, pour le passage en 2^e année, sur leurs résultats et leurs parcours de formation PASS ou L.AS et, pour certains, des épreuves complémentaires orales. Chaque université précise les modalités des épreuves afin d'accompagner les étudiants dans leur préparation.

Attention : Les étudiants peuvent candidater deux fois aux études de santé à la suite d'une, deux ou trois années de premier cycle (L1, L2 ou L3) sans redoublement.



Médecine : PASS ou L.AS +9 années (médecine générale), PASS ou L.AS +10 à 12 années (spécialisations).

Maïeutique : PASS ou L.AS +5 années.

Odontologie : PASS ou L.AS +6 années (chirurgien-dentiste), PASS ou L.AS +8 ou 9 années (spécialisations ou recherche).

Pharmacie : PASS ou L.AS +6 années (officine ou industrie) PASS ou L.AS +9 années (spécialisations).

LES FORMATIONS PARAMÉDICALES ET SOCIALES

À l'instar des formations médicales, les formations paramédicales et les écoles sociales sont sélectives et délivrent un diplôme d'État (DE) obligatoire pour exercer la profession.

Kinésithérapie : Le diplôme d'État (DE) de masseur-kinésithérapeute se prépare en 4 ans (après une première année universitaire) dans un institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK).

Infirmier : Le diplôme d'État (DE) d'infirmier se prépare en 3 ans au sein d'un Institut de formation en soin infirmier (IFSI). Les spécialisations peuvent l'objet de compléments de formation a posteriori.

Orthophoniste : Le certificat de capacité d'orthophoniste se prépare à l'université en 5 ans.

Ostéopathe : Le diplôme d'ostéopathe se prépare en 5 ans dans une école agréée par le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Santé.



À noter :

Campus France vous propose des fiches « domaines » dédiées au domaine du paramédical : www.campusfrance.org > Espace documentaire > Panorama de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France > Domaines d'études

Mémo :

(Notes des étudiants)

LES ÉTUDES DE DROIT

Les études de droit en France se font principalement à l'université. Intégrées au système européen LMD, elles se préparent en 3, 5 et 8 ans.

Un niveau M1 ou un M2 validé est obligatoire pour accéder aux formations au sein d'écoles professionnelles dédiées pour les métiers juridiques (magistrat, avocat, notaire ...).

En dehors de ces formations de longue durée et très sélectives, il est possible de suivre une formation courte, DUT carrière, programme de la Licence professionnelle (bac+3).

Les Licences bi-disciplinaires

Particulièrement adaptées à l'évolution du droit et de sa spécialisation, ces Licences, filières exigeantes et sélectives, permettent de poursuivre les enseignements de deux majeures sur 6 semestres jusqu'à l'obtention du grade de Licence. Elles associent l'enseignement du droit, dès la 1^{re} année, à un autre domaine : les biotechnologies, les sciences politiques, l'économie, les sciences sociales, l'histoire de l'art ou encore anglais/droit - sciences politiques.

Pour se renseigner, ne pas hésiter à s'adresser directement aux établissements, et à consulter leur site web.

Les formations d'ingénieur

La France compte plus de 200 écoles d'ingénieurs, publiques et privées, qui couvrent tous les domaines des sciences de l'ingénieur. Le titre d'ingénieur diplômé, qui confère le grade de Master et permet l'inscription en Doctorat. Selon les écoles, la formation peut être généraliste ou plus spécialisée (agronomie, chimie, biologie, informatique, etc.). Les frais d'inscription pour un diplôme d'ingénieur, dans une école publique, ont été fixés pour l'année 2024-2025 à partir de **618 € par an**.

Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs : www.cdefi.fr

Commission des titres d'ingénieur - CTI: www.cti-commission.fr (liste des formations habilitées).

Le titre d'ingénieur en France :

www.campusfrance.org > Espace documentaire > Panorama de l'Enseignement supérieur et de la recherche > Diplômes



Les formations en commerce et management

Une cinquantaine d'écoles de commerce et management bénéficient de reconnaissances officielles spécifiques : un « visa » délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; l'inscription au chapitre des Grandes Écoles délivrée par la Conférence des Grandes Écoles (CGE) ; la reconnaissance du grade de Master pour certains diplômes délivrés.

Pour les concours d'entrée, une grande majorité des écoles se regroupe et présente des épreuves communes. Certains recrutent juste après le baccalauréat.

Elles sont en grande majorité privées et les frais de scolarité peuvent varier de 6 000 à 18 000 € par an.

Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion : www.cefdg.fr

Les études de commerce et de management dans les universités : le réseau des IAE (instituts d'administration des entreprises).

Les écoles universitaires de management, regroupées dans le réseau des IAE, délivrent des Licences, Master et Doctorat ainsi que des MBA et des diplômes universitaires dans tous les domaines de la gestion et du management.

Les labels CGE, EQUIS, AACSB et AMBA des écoles de commerce et de gestion, gages d'une adéquation aux standards internationaux, sont attribués aux écoles ou aux diplômes délivrés. Ils certifient une reconnaissance internationale.

Les Grandes Écoles concernent également les filières de l'administration publique (ENSP), de la défense, de l'enseignement supérieur et de la recherche avec les Écoles normales supérieures (ENS) ou encore les filières agronomique ou vétérinaire.

Mémo :

(Notes des étudiants)

Les écoles normales supérieures

Il existe 4 écoles normales supérieures: l'ENS Lyon, l'ENS Rennes, les ENS de Paris (Ulm) et de Paris Saclay (ex-Canchan). Elles forment des enseignants et des chercheurs de haut niveau, tant dans les disciplines littéraires que scientifiques. Pour les étudiants étrangers, une sélection est organisée avec des modalités propres à chaque école.

Les écoles nationales vétérinaires

Il existe en France 4 écoles nationales vétérinaires : à Paris (Maisons-Alfort), à Lyon, à Nantes et à Toulouse. Elles recrutent à différents niveaux, par le biais de 4 concours communs. La formation est validée par le diplôme d'État (DE) de docteur vétérinaire.

Les écoles supérieures d'art et de design

Beaux-arts, métiers d'art, arts appliqués ... les écoles supérieures d'art et de design en France proposent des cursus en 3 à 5 ans après le baccalauréat. Publiques ou privées, elles se distinguent surtout par leur réputation auprès des professionnels. Toutes sont sélectives, sur concours et présentation d'un dossier artistique. Il existe dans le domaine des arts une distinction entre « arts appliqués » et « art et design » en ce qui concerne les diplômes et les écoles.

Près d'une cinquantaine d'écoles supérieures d'art et de design publiques délivrent des diplômes nationaux reconnus par l'État. Les écoles privées et les écoles dépendant des chambres de commerce et d'industrie (CCI), nommées « écoles consulaires », délivrent des certificats ou des titres, dont certains sont enregistrés au répertoire national de certification professionnelle (RNCP).

www.francecompetences.fr

Toutes sont sélectives, sur concours et présentation d'un dossier artistique.

LES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART ET DE DESIGN PUBLIQUES : LES DIPLÔMES NATIONAUX

Placées sous la tutelle du ministère de la Culture, 45 écoles supérieures d'art et de design, recrutent sur concours propre après le baccalauréat ou l'équivalent et dispensent des formations, en 3 ans (DNA) ou 5 ans (DNSEP). Des accès sont possibles en 2^e ou 3^e année.

Liste des écoles publiques :

www.campusart.org

LES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ART : LES DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT

Ces écoles, très sélectives, délivrent des diplômes qui confèrent le grade de Master en arts appliqués, arts plastiques, arts visuels, conception/création, design textile, design industriel, photographie :

- École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) – www.ensad.fr
- École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) – <https://beauxartsparis.fr/fr>
- École nationale supérieure de la création industrielle (ENSCI - Les Ateliers) – www.ensci.com

École nationale supérieure de la photographie (ENSP) – www.ensp-arles.fr

- Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains – www.lefresnoy.net

Deux écoles proposent un cursus de 2 à 4 ans en cinéma et théâtre après un baccalauréat +2 années :

- École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) – www.ensatt.fr
- La Fémis - École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (ENSMIS) – www.femis.fr

LES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ARTS APPLIQUÉS PUBLIQUES (ESAA)

Proposent des diplômes nationaux dans des domaines très spécifiques, sur des cursus de 3 ans (DNMADE) ou de 5 ans (DSAA), pour une insertion professionnelle dans les métiers de la conception en design : graphique (des médias et du multimédia), d'espace (architecture intérieure, cadre de vie, scénographie), de mode, textiles et environnement, de produits et de services et des métiers d'art (du textile, du bijou, du livre, du verre, de la céramique...) :

<https://designetmetiersdart.fr>

Trois écoles publiques dispensent des formations de haut niveau. Les métiers sont liés à la connaissance du patrimoine (historiens d'art, médiateurs), ou à sa sauvegarde (conservateurs du patrimoine, architectes des monuments historiques, restaurateurs ...).

- École du Louvre (EDL), Paris : www.ecoledulouvre.fr
- École nationale des chartes (ENC), Paris : www.chartes.psl.eu
- Institut national du patrimoine (INP), Paris : www.inp.fr

LES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART PRIVÉES

Beaucoup d'écoles privées proposent des formations, souvent coûteuses, en 3 à 5 ans après le baccalauréat. Elles délivrent des diplômes d'école qui peuvent être enregistrés au répertoire national de certification professionnelle (RNCP), garantie de reconnaissance.

www.francecompetences.fr

LES DIPLÔMES D'ART ET DE CULTURE

www.campusfrance.org > Panorama de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France > Diplômes

LES CONSERVATOIRES

Musique, danse, art dramatique...

Les conservatoires travaillent en partenariat avec les universités et proposent des formations qui s'inscrivent dans le schéma LMD.

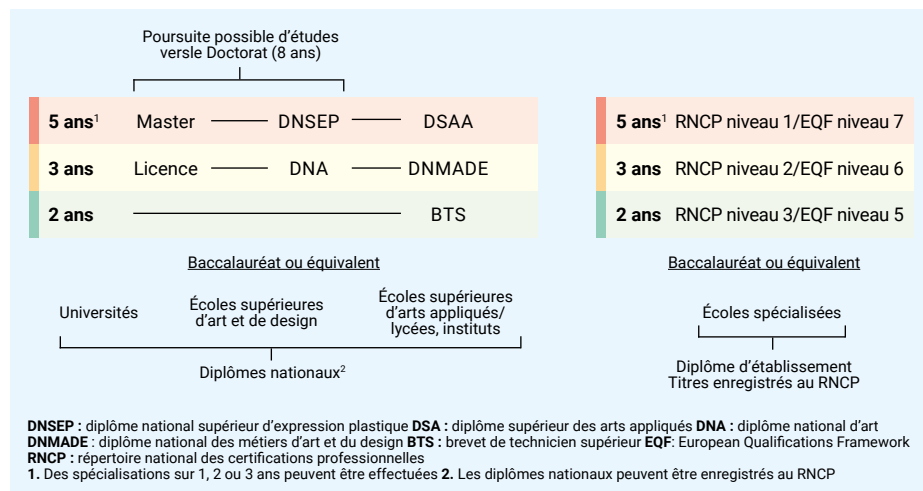
Liste des conservatoires :

<https://www.culture.gouv.fr/fr/> > Enseignement supérieur et Recherche > L'enseignement supérieur > L'enseignement supérieur du spectacle vivant : conditions d'accès, écoles, diplômes

Mémo :

(Notes des étudiants)

Les diplômes d'art et les titres enregistrés



La candidature en ligne sur un catalogue des formations en art, mode, design, musique, 3D, architecture, ...

Le réseau CampusArt offre un choix de plus de **695** formations au niveau classes préparatoires, Licence, Master et Post-Master.

Un seul dossier en ligne permet aux étudiants étrangers d'adresser leur candidature à l'ensemble des établissements du réseau et d'en suivre l'évolution jusqu'à la réponse d'admission.

Mémo :

(Notes des étudiants)

Les écoles nationale supérieures d'architecture (ENSA)

LES ÉTUDES D'ARCHITECTURE

S'inscrivent dans le schéma européen d'harmonisation sur la base du système LMD.

- Un 1^{er} cycle d'études d'une durée de 3 ans qui confère le grade de Licence avec l'obtention du **diplôme d'études en architecture (DEEA)**.
- Un 2^e cycle d'études d'une durée de 2 ans qui confère le grade de Master avec l'obtention du **diplôme d'État d'architecte (DEA)**.
- L'obtention de **l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP)** requiert une 6^e année d'études et un stage, c'est le seul titre qui autorise l'architecte à déposer un permis de construire.
- Un 3^e cycle d'études permet d'obtenir des **diplômes de spécialisation et approfondissement en architecture (DSA)**, diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, d'une durée de 1 à 2 ans selon les domaines ou des **diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA)**.

Certaines écoles proposent un double cursus **architecte-ingénieur** en partenariat avec des écoles d'ingénieurs pour l'obtention du diplôme d'État d'architecte et du titre d'ingénieur selon des parcours spécifiques. À la suite d'un diplôme national de Master, ou d'un diplôme conférant le grade de Master, le **Doctorat en architecture se prépare en 3 ans au sein des Écoles doctorales des universités. On compte actuellement 300 doctorants en architecture.**

Les 22 écoles d'architecture délivrent des diplômes nationaux ou reconnus équivalents.

- Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg, établissement public : www.insa-strasbourg.fr
- École spéciale d'architecture (ESA), établissement privé : www.esa-paris.fr
- **Architecture et paysage**

La formation conduisant au **diplôme d'État de paysagiste (DEP), grade de Master**, est dispensée par trois écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage. Recrutés sur concours, commun à ces 3 Écoles, après le baccalauréat ou l'équivalent plus 2 années d'études supérieures, les étudiants intègrent la formation pour un cursus de 3 ans.

- École nationale supérieure d'architecture et de paysage de bordeaux (ENSAPB) : www.bordeaux.archi.fr
- École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAPL) : www.lille.archi.fr
- École nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille (ENSP) : www.ecole-paysage.fr

LES DIPLÔMES D'ARCHITECTURE

www.campusfrance.org > Panorama de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France > Diplômes

Comment financer ses études supérieures en France

Il existe de nombreuses possibilités de financer un séjour d'études ou de recherche en France : bourses, allocations, aides à la mobilité.

Les bourses du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)

Le MEAE propose plusieurs types de bourses qui couvrent différentes prestations : couverture sociale, allocation d'entretien, frais de formation, frais de voyage, etc.

www.diplomatie.gouv.fr > Venir en France > Étudier en France > Financer son projet d'études en France

LES BOURSES DES AMBASSADES DE FRANCE À L'ÉTRANGER

Les bourses du gouvernement français sont allouées pour des études, des stages ou des séjours linguistiques en France. Quel que soit leur pays de résidence ou le type de bourse, les candidats doivent, avant leur départ et au moins un an à l'avance, l'adresser directement au service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France de leur pays de résidence.

LES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES

Les bourses Excellence-Major financent des formations jusqu'au niveau Master à des élèves venant des lycées français de l'étranger, ayant obtenu mention « Bien » ou « Très Bien » au baccalauréat.

www.aefe.fr > AEFE > Dispositif Excellence-Major

Les bourses Excellence Eiffel permettent de financer des formations de niveau Master ou Doctorat dans le cadre d'une cotutelle ou co-direction de thèse dans des domaines d'études prioritaires : sciences et techniques, et sciences humaines et sociales.

La bourse France Excellence Eiffel est attribuée pour une durée de 12 à 36 mois maximum en France.

<https://www.campusfrance.org/fr/la-bourse-france-excellence-eiffel>



La demande de visa

Les demandes de visa se font auprès du consulat ou de l'ambassade de France du lieu de résidence.

Il est conseillé de faire sa demande le plus tôt possible et, dans tous les cas, au moins 2 mois avant la date de début des cours.

Le visa étudiant long séjour permet de suivre des études en France pour une période supérieure à 3 mois.

Il existe plusieurs types de visas de long séjour : **le visa étudiant de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS)** vous permet de séjourner en France un an sans avoir à demander de titre de séjour. Vous devrez néanmoins le valider dans les trois mois qui suivent votre arrivée. Cette validation s'effectue en ligne sur le site :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

Le visa de long séjour avec la mention carte de séjour à solliciter dans les 2 mois suivant l'arrivée (cas des visas pour les ressortissants algériens et pour les passeports « talents chercheurs », par exemple).

Plus d'informations :

<https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/visa-de-long-sejour>

Dans certaines situations, un visa de long séjour temporaire (VLS-T) peut être délivré. Cependant ce visa n'est pas renouvelable et ne donne pas les mêmes droits qu'un VLS-TS. Par ailleurs, les étudiants relevant d'un programme de l'Union européenne, d'un programme multilatéral comportant des séjours de mobilité dans un ou plusieurs États membres de l'Union européenne ou d'une convention entre au moins deux établissements d'enseignement supérieur situés dans au moins deux États membres de l'Union européenne, se voient délivrer un visa spécifique portant la mention « Étudiant – mobilité ».

Plus d'informations :

www.campusfrance.org > Étudiants > S'organiser > Visas et cartes de séjour

À l'expiration de son visa, l'étudiant doit demander une carte de séjour pour pouvoir rester en France. Les étudiants Algériens devront dès la première année faire une demande de titre de séjour auprès de la préfecture.

Mémo :

(Notes des étudiants)

À noter :

La procédure de demande de visa intervient une fois que l'étudiant dispose d'un certificat d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur. Les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération Suisse ne sont pas soumis au visa d'entrée et de séjour. À l'issue du visa (VLS-TS) étudiant, une carte de séjour pluriannuelle peut être accordée, pour la poursuite d'études. Les étudiants mineurs doivent demander un « visa pour mineur scolarisé en France » et n'ont pas d'obligation de demande d'un titre de séjour en France jusqu'à leur majorité.

DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES EN GRANDE PARTIE DÉMATÉRIALISÉES

La procédure pour la délivrance des visas est simplifiée :

- Le traitement de votre dossier de demande de visa est prioritaire dans les consulats.
- Le portail numérique France-Visa facilite vos démarches : vous pouvez facilement télécharger vos pièces justificatives.
- Une fois en France, vous pourrez valider votre visa de manière dématérialisée, sans avoir besoin de vous déplacer.



70 PAYS SONT DOTÉS DE LA PROCÉDURE EN LIGNE « ÉTUDES EN FRANCE » OBLIGATOIRE

Pour ces pays, une procédure de candidature à l'inscription dans un établissement d'enseignement français en ligne a été mise en place. Elle doit être obligatoirement suivie pour l'obtention du visa.

Suite à un entretien préalable avec l'Espace Campus France, et dès réception de l'accord de pré-inscription de l'établissement d'accueil, la demande de visa est déposée par l'étudiant et suivie par l'Espace Campus France.

La liste complète de ces pays est disponible sur le site Campus France : www.campusfrance.org > Étudiants > Étudier > Les procédures pour se porter candidat

N'hésitez pas à consulter le site officiel des visas pour la France afin d'obtenir toute l'information nécessaire pour préparer votre séjour d'études en France : <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/>

LE VISA COURT SÉJOUR PORTANT LA MENTION « ÉTUDIANT-CONCOURS »

Ce visa permet de se présenter à un entretien ou à un concours d'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur. En cas de réussite l'étudiant peut solliciter, sans retourner dans son pays d'origine, un titre de séjour d'un an renouvelable à la préfecture.

À noter :

Un visa touristique, quel qu'il soit, ne peut jamais être transformé en visa étudiant, ni en France, ni dans aucun autre pays de l'Union européenne.

Mémo :

(Notes des étudiants)

LE VISA SCHENGEN DE COURT SÉJOUR

Ce visa de court séjour dans l'espace Schengen, défini par le code communautaire, autorise un séjour ne pouvant excéder trois mois. Ce visa dispense de titre de séjour sur le territoire français. Il est renouvelable, mais il faut attendre 6 mois pour déposer une nouvelle demande.

Les étudiants désirant suivre un enseignement linguistique ou toute autre formation de courte durée sont en droit de solliciter ce type de visa.

Le programme européen Erasmus+ 2021-2027

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne pour la mobilité et la coopération dans les domaines de l'éducation et la formation. Il est ouvert à tous les publics.

Partir avec Erasmus+, c'est bénéficier d'une mobilité organisée et encadrée dans le cadre d'une collaboration entre des établissements d'enseignement supérieur en Europe et dans le monde.

Comment ça marche ?

Vous recevez une bourse de l'Union européenne qui couvre une partie des frais induits par votre mobilité. Cette bourse intègre systématiquement le coût de la vie du pays de destination.

www.erasmusplus.fr

<https://erasmusgeneration.org/>

instagram : @gen.erasmus

Twitter : @gen_erasmus @ErasmusplusFR

Facebook : Génération Erasmus

Youtube : Génération Erasmus

Si vous souhaitez faire un Master avec une période de mobilité à l'étranger, il existe les programmes conjoints de Masters Erasmus Mundus. Organisés par au moins trois établissements d'enseignement supérieur de différents pays, ils concernent toutes les disciplines et accordent des bourses aux meilleurs étudiants du monde entier. Le programme de Master prévoit deux semestres d'étude dans au moins deux établissements différents. À la fin de son Master, l'étudiant obtient un diplôme double, multiple ou conjoint.

À noter :

Le moteur de recherche bilingue **Campusbourses** facilite votre recherche de financement.

www.campusfrance.org > Comment financer vos études



L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) propose également des bourses de mobilité distribuées entre les 1 007 institutions membres dans **119 pays**. La priorité est accordée à la mobilité Sud/Sud.

www.auf.org

• Programmes de bourses

La mobilité internationale de crédits (MIC)

Projet de mobilités entre les pays du programme Erasmus+ et des pays partenaires du programme Erasmus+, il soutient la mobilité pour les étudiants de l'enseignement supérieur pour une période d'études (de 3 mois à 12 mois à partir de la 2^{ème} année d'études) et pour une période de stage (de 2 mois à 12 mois à partir de la 1^{ère} année d'études). Les mobilités peuvent être combinées avec une période de stage intégrée dans un séjour d'études.

Des programmes de bourses à destination des étudiants et chercheurs internationaux

Plus de 300 programmes de bourses pour études, stages, recherche, longue et courte durée tous domaines d'études et tous niveaux accessibles sur le site

<https://campusbourses.campusfrance.org>.

CampusBourses permet une recherche multicritère, en français, en anglais et en espagnol, sur des programmes de bourses pour étudiants et jeunes chercheurs étrangers.

De nombreux programmes nationaux (institutions gouvernementales françaises, collectivités territoriales, entreprises, fondations, établissements d'enseignement supérieur...) et internationaux (ambassades de France, institutions gouvernementales étrangères, institutions étrangères et multilatérales) sont présentés.

La recherche par mot-clé ou critère de recherche (nationalité, niveau ou domaine d'études, type de bourse) permet de sélectionner les programmes adaptés à votre profil.

Vous y trouverez également des informations complètes, ainsi que des adresses email utiles et des liens URL renvoyant aux sites Internet des institutions en charge de ces programmes de financement.

Mémo :

(Notes des étudiants)